



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Domaine Mackenzie-King

Un joyau du parc de la Gatineau

Canada



Un lieu magique où célébrer

Nous sommes heureux que vous ayez pensé au domaine Mackenzie-King comme endroit pour célébrer votre union! Nous ferons de notre mieux, afin de rendre cette journée des plus agréables. Voici les informations concernant les cérémonies de mariage, ainsi que les divers règlements qui s'appliquent.

Si vous désirez réserver une date pour votre cérémonie, veuillez remplir la demande de permis de mariage et me l'envoyer par courriel.

Veuillez agréer mes sincères salutations,

L'équipe du domaine Mackenzie-King

MKEDMK@ncc-ccn.ca

Clauses

Les clauses ci-dessous font partie du permis de cérémonie de mariage qui est délivré à la suite d'une réservation. Veuillez les lire avant de faire votre demande de réservation.

- Le tarif d'un permis de cérémonie de mariage est de **510 \$** (avant taxes) et **145 \$** pour chaque heure supplémentaire. Ce permis vous donne le droit de tenir une cérémonie de mariage sur les terrains du domaine, à un des trois endroits approuvés :
 - les ruines de l'abbaye;
 - la Fenêtre sur la forêt;
 - l'Arc de Triomphe.
- Le permis est valide pour trois heures, ce qui comprend le temps de mise en place et de démontage.
- Le permis doit être payé au moment de la signature, et il doit être formalisé au moins 30 jours avant la tenue de l'évènement.
- Aucun remboursement ne sera effectué moins de 30 jours avant l'évènement.
- Le domaine Mackenzie-King n'offre pas de solution de rechange en cas de pluie.
- Veuillez noter que le permis de cérémonie de mariage sur les terrains du domaine n'accorde pas l'exclusivité des lieux. La tenue d'une cérémonie doit permettre aux autres visiteurs de circuler librement et d'avoir accès à l'ensemble des lieux.
- Ce lieu historique est recommandé pour les cérémonies de moins d'une cinquantaine d'invités.
- Les frais de stationnement ne sont pas inclus dans les frais de permis. Veuillez nous contacter pour obtenir plus d'information.
- Aucune réception n'est permise au domaine Mackenzie-King. Aucun traiteur ou aire de réception n'est disponible sur place.
- Aucun véhicule ne sera admis sur les sentiers ou les chemins du domaine. Les voitures doivent être garées dans les places de stationnement prévues à cet effet.
- Les chaises doivent être transportées à pied du stationnement. Ceci est inclus dans les trois heures du permis.
- Le matériel de sonorisation, les feux, les affiches, les bougies, les confettis et le riz sont interdits.
- Il n'y a pas d'électricité sur place.
- Il est interdit de klaxonner en guise de célébration, et ce pour respecter la tranquillité du parc de la Gatineau.
- La consommation d'alcool est interdite sur les propriétés de la CCN.
- Les personnes concernées sont tenues, avant de quitter les lieux et à leurs propres frais, de remettre les lieux dans leur état initial, à la satisfaction de la CCN.
- Si les lieux ne sont pas remis dans leur état initial, la CCN peut les remettre en état elle-même, auquel cas les personnes concernées sont tenues de lui en rembourser les frais ainsi que des frais d'administration de 100,00 \$ avec toutes taxes applicables en sus, et ce dès réception de la facture de la CCN.
- Il est entendu par les personnes concernées qu'elles utilisent à leurs risques et périls les lieux, qu'elles acceptent tels quels.
- Les personnes concernées veilleront à ce que rien ne soit fixé ou attaché aux espèces végétales, ouvrages ou améliorations de quelque nature que ce soit sur le terrain, ce qui s'entend également des clôtures, arbres, plantes, fleurs ou statues, et à ce qu'aucun de ces ouvrages, espèces végétales ou améliorations ne soit enlevé ou endommagé.
- Les personnes concernées sont tenues de se conformer, à leurs propres frais, aux lois, règlements et règles en vigueur au parc de la Gatineau, y compris tous les textes fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Emplacements de cérémonies

